

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 45 (1997)

Artikel: Les châteaux du Haut-Rhône genevois : étude d'une frontière au cours de la guerre Delphino-Savoyarde (1234-1355)
Autor: Corbière, Matthieu de la
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-728429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES CHÂTEAUX DU HAUT-RHÔNE GENEVOIS : ÉTUDE D'UNE FRONTIÈRE AU COURS DE LA GUERRE DELPHINO-SAVOYARDE (1234-1355)

Par Matthieu de la Corbière

Des premiers contreforts du Jura au lac Léman, appartenant à l'évêché de Genève et cernée par les diocèses de Belley, Lyon, Besançon et Lausanne, la vallée rhodanienne genevoise constituait dès le XIII^e siècle une zone de contact pour six grands fiefs. Au sud, sur la rive droite du fleuve et en amont d'Arlod (département de l'Ain, France), s'étendait le comté de Savoie, également présent au nord de Genève dès le mandement de Versoix. Puis, de part et d'autre de la Valserine et jusqu'au Rhône, la seigneurie de Thoire-Villars dominait la Michaille. Des monts du Jura à la rive droite du Rhône s'étalait ensuite la seigneurie de Gex faisant face au comté de Genève. Enfin, le temporel des princes-évêques de Genève et les fiefs des sires de Faucigny complétaient le paysage féodal de part et d'autre du Rhône¹.

Des « pertes » du fleuve, situées en aval du Jura et du Mont Vuache, à la cité épiscopale de Genève, le cours du Rhône, long d'environ trente kilomètres entre ces deux points extrêmes, était jalonné par dix châteaux (Arlod, Léaz, La Cluse, Vuache, Pougny, La Corbière, Epeisses, Peney, l'Île et le Bourg-de-Four à Genève) et cinq bourgs castraux outre la cité épiscopale (Arlod, Léaz, La Corbière, Epeisses et Peney)². De nombreuses maisons fortes (hautes), laïques et ecclésiastiques s'ajoutaient par ailleurs à ce réseau castral. Celui-ci était desservi par six ponts en bois permanents, quatre bacs et des gués. On relève les ponts d'Arlod, de Lucey et de Grésin, les bacs de Condière sous Léaz et du port des Isles sous Cologny, puis le pont de La Corbière, le bac de Peney et celui de sous Veyrier, enfin le pont du Rhône gardé par le château de l'Île à Genève³.

Cette zone de contact représente un champ d'étude privilégié dans la compréhension du rôle des châteaux et de leur mandement au cours des guerres médiévales, à une époque où se structurèrent et se heurtèrent trois principautés dans l'ancien royaume d'Arles et de Vienne : le comté de Savoie, le comté de Vienne et d'Albon et le comté de Genève. Une très abondante documentation, en particulier les comptabilités savoyardes et genevoises, permet de mettre en évidence un certain nombre de points de comparaison pour les châteaux du « Rhône genevois »⁴. Dans cette optique, trois forteresses ont pour l'instant fait l'objet d'une analyse approfondie : Léaz, La Cluse et La Corbière⁵.

LES COMPTES DE CHÂTELLENIE, BASE D'UNE ÉTUDE COMPARATIVE

L'enchevêtrement des droits sur le réseau castral du haut-Rhône genevois fut une première fois bouleversé par Pierre de Savoie entre 1234 et 1257, lorsqu'il tenta depuis ses places-fortes bugistes une percée en direction de Genève en s'emparant des châteaux d'Arlod, du Bourg-de-Four et de Versoix⁶. Le comte Amédée V de Savoie (1285-1323) dut reprendre cette offensive avec plus d'ampleur dès 1287, mais en développant systématiquement des mandements à partir des forteresses conquises⁷. Déstabilisée par ce maillage savoyard, constitué à la fin du XIII^e siècle de Billiat, Léaz, La Cluse, La Corbière, l'Île, le Bourg-du-Four et Versoix, et destiné à relier le bailliage du Bugey et du Valromey au bailliage du Chablais et du Genevois et à la baronnie de Vaud, la coalition delphino-genevoise scellée en 1282 ne tarda pas à appliquer les méthodes de son ennemi⁸. La Maison de Genève structura rapidement des châtelennies comtales sur le modèle savoyard, et les mandements des forteresses savoyardes reprises par la coalition au début du XIV^e siècle furent laissés en l'état, voire même développés.

La châtelennie était une circonscription administrative, juridique et militaire, à la tête de laquelle était nommé un châtelain, fonctionnaire révocable généralement après une année d'exercice, représentant du comte et ayant par conséquent des pouvoirs militaires, judiciaires et levant l'impôt. Il était assisté par un personnel formé de sergents, de clercs et des « clients » (milice armée) assurant la garde et la défense du mandement. La subdivision administrative était placée sous l'autorité d'un bailli qui était également châtelain : Chillon pour le bailliage savoyard du Chablais et Genevois (s'étendant jusqu'à Léaz et La Cluse), et probablement Ternier pour le bailliage des comtes de Genève, regroupant les châtelennies périphériques de la cité épiscopale⁹.

Le châtelain était par ailleurs soumis au contrôle d'une Chambre des Comptes à laquelle il soumettait chaque année l'ensemble des recettes et des dépenses de son mandement. Cette comptabilité était présentée sous forme de carnets (*particulae*), qui, une fois contrôlés en la présence du châtelain par des auditeurs et maîtres de la Chambre des Comptes,

étaient condensés en un rouleau de feuilles de parchemin cousues les unes aux autres (*rotuli*)¹⁰. Trois châteaux savoyards implantés dans la vallée rhodanienne genevoise présentent dès la fin du XIII^e siècle des comptes de ce type : Léaz, l'Île et le Bourg-de-Four à Genève¹¹. Pour la première moitié du XIV^e siècle, la documentation est nettement plus abondante concernant sept places : Arlod, Léaz, La Cluse, Vuache, La Corbière, Peney et l'Île¹². Il faut également ajouter les comptes des châtelainies un peu plus éloignées du cours du Rhône, telles Billiat, Ballon, Ternier et Versoix au bord du lac Léman¹³. Ces sources, actuellement conservées aux Archives départementales de la Côte-d'Or, de la Haute-Savoie et de la Savoie, et à l'Archivio di Stato di Torino, émanent de la Chambre des Comptes de la Maison de Savoie et de celle de la Maison de Genève¹⁴. Les comptes des châtelainies gésiennes et épiscopales semblent, à notre connaissance, égarés.

Le champ d'investigation est donc de choix puisque l'on est en présence d'une documentation provenant de deux seigneurs ennemis basée sur le même modèle : parfois rédigés par un personnel œuvrant pour l'une ou l'autre autorité¹⁵, les comptes sont d'une qualité relativement constante pour des châteaux très proches les uns des autres. L'étude comparative bénéficie également d'une référence monétaire unique, la livre genevoise. De même les poids et mesures sont homogènes. Enfin, Arlod, Ballon, Léaz, La Cluse, La Corbière, Peney, l'Île et Bourg-de-Four furent assiégés et connurent l'alternance des pouvoirs¹⁶. Par ailleurs, une telle confrontation se manifestait par les constructions militaires elles-mêmes. Symboles par excellence de l'autorité, les châteaux représentaient un miroir de la puissance comtale. Les comptes de châtelainie permettent donc de mettre en parallèle les politiques budgétaires de chacun en matière de fortification. De par la proximité des sites, les enjeux concernaient aussi l'économie locale.

MISE EN PLACE ET DIFFUSION DES POUVOIRS COMTAUX SAVOYARDS ET GÉNEVOIS

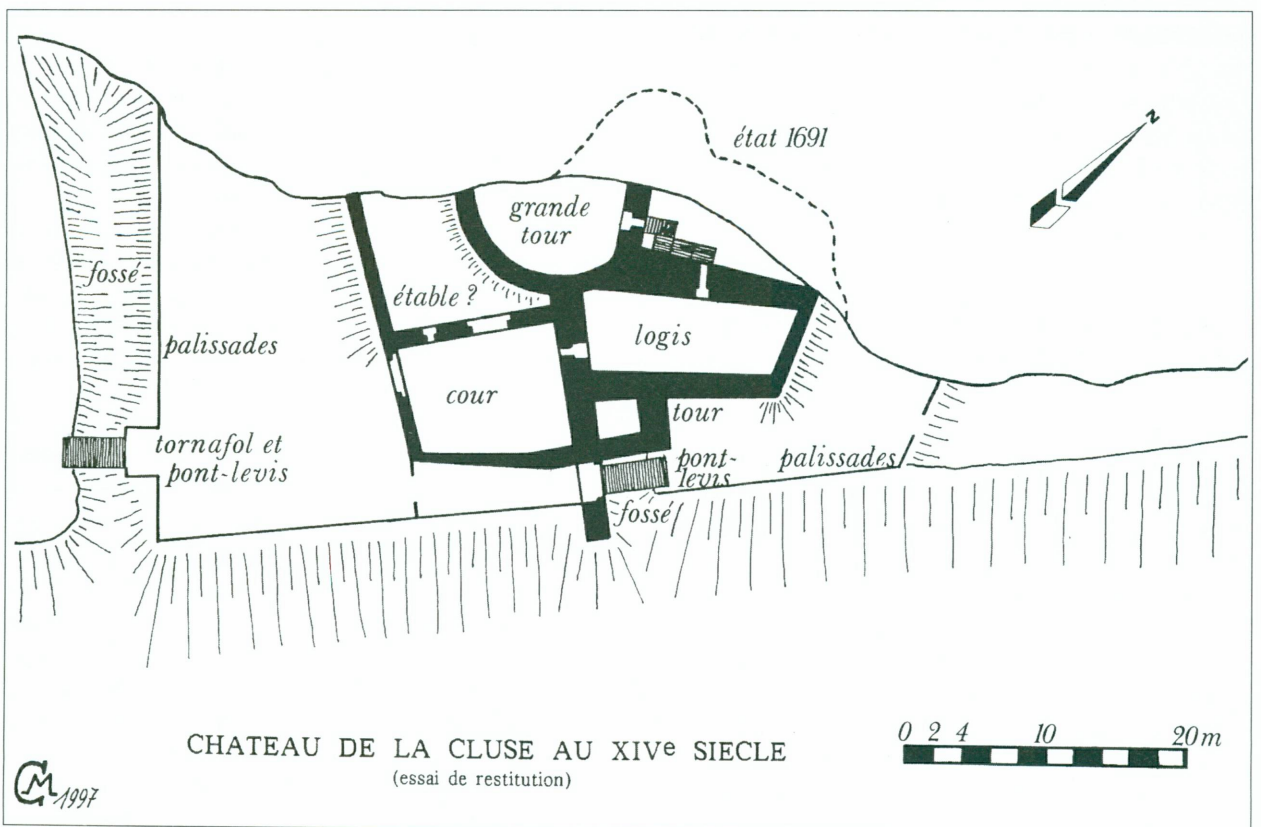
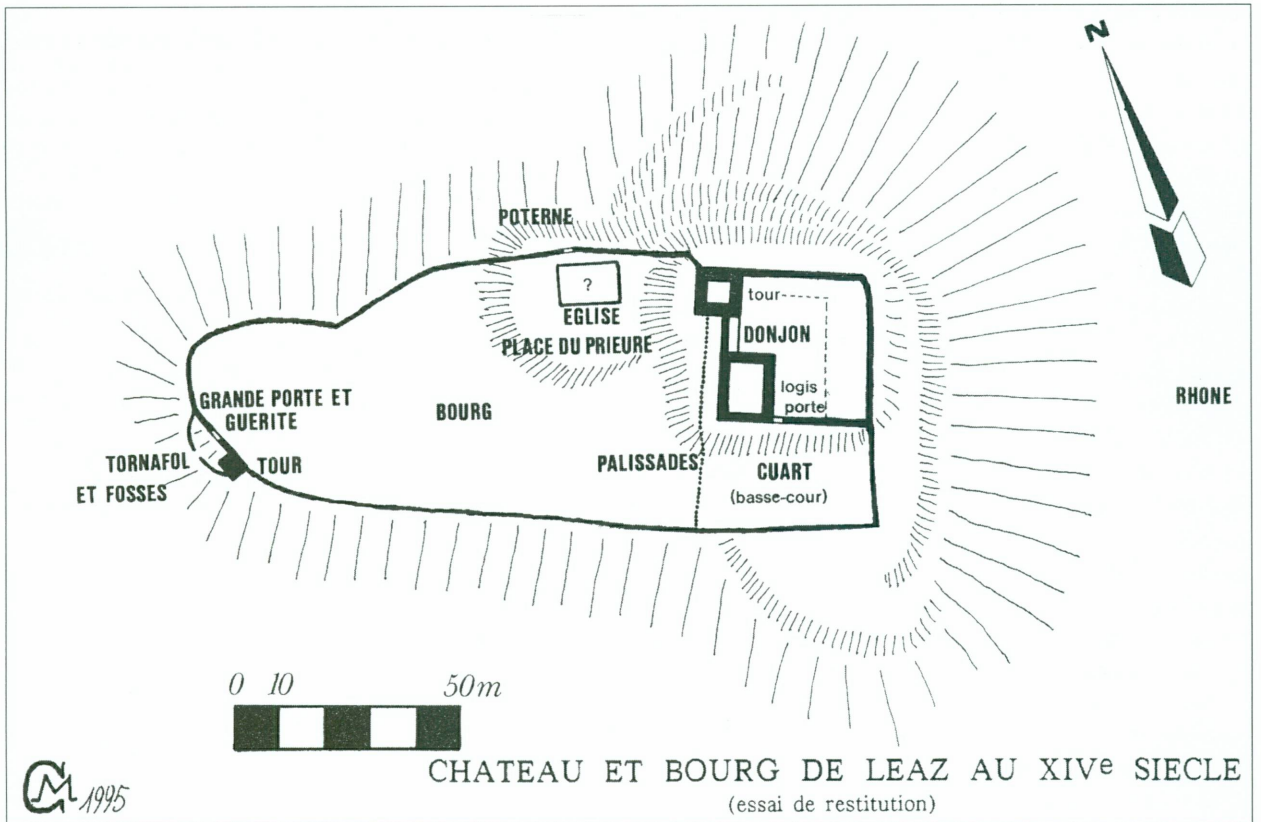
Les comtes de Savoie comme les comtes de Genève, ou même les sires de Gex, ne paraissent pas avoir eu la propriété originelle des sites fortifiés du haut-Rhône genevois. En fait la majorité de ces fortifications relevaient encore au début du XIII^e siècle de pouvoirs ecclésiastiques. Ainsi le château d'Arlod devait avoir été primitivement une possession du prieuré clunisien de Nantua¹⁷. Léaz était au prieuré clunisien de Payerne¹⁸. La Cluse semble avoir été contrôlée par l'abbaye clunisienne Saint-Claude du Jura¹⁹. La Corbière dépendait du prieuré de Nantua tandis que sur la rive opposée Epeisses avait été créé par le prieuré clunisien de Saint-Victor de Genève²⁰. Enfin Peney et l'Île à Genève étaient des places-fortes épiscopales²¹.

1. Château et bourg de Léaz au XIV^e siècle, essai de restitution (commune de Léaz, canton de Collonges, département de l'Ain). D'après le relevé de J. Tealdi (6 mars 1977), dans Charles-Laurent Salch, *Dictionnaire des Châteaux et des Fortifications du Moyen Âge en France*, Strasbourg, 1979, p. 669, et d'après les renseignements fournis par les comptes de châtelainie. Le bourg, fondé en 1272, présente la particularité d'avoir abrité le prieuré et l'église de Léaz.

2. Château de La Cluse au XIV^e siècle, essai de restitution (commune de Léaz, canton de Collonges, département de l'Ain). D'après le « Plan du Fort de l'Ecluse » (1639), dans Alexandre Malgouerné, Jean d'Auferville, *Fort l'Ecluse*, Bellegarde, 1983, p. 6, et d'après le « Plan du fort de l'Escluze sur lequel est marqué le projet d'une tour, et celui d'une guérite, pour le front du costé de France » (28 juillet 1691), dans Agnès Bruno, Sylvie Pardon, *Il était un fort... Fort l'Ecluse: porte du Pays de Gex*, Corgeron, 1995, p. 16, et d'après les renseignements fournis par les comptes de châtelainie.

Cette hégémonie ecclésiastique trouve peut-être son origine sous la dynastie rodolpheine (888-1032), grâce aux concessions royales et impériales comme ce fut le cas en Pays de Vaud²². La concentration de forteresses ecclésiastiques sur le haut-Rhône genevois peut sans doute aussi s'expliquer par les divisions diocésaines. Le Rhône constituait entre le Mont Vuache et le lac Léman une frontière entre les décanats de Rumilly et de Vuillonnex et celui d'Aubonne. Ce dernier était en outre limité à l'ouest par le diocèse de Lyon, au nord par celui de Besançon et à l'est par celui de Lausanne.

C'est au cours du XIII^e siècle que des pouvoirs laïcs, sires de Gex et comtes de Genève, se substituèrent aux autorités ecclésiastiques. Le château de Léaz est cité en 1183 comme faisant parti du temporel du prieuré de Payerne. La fortification paraît alors avoir été confiée à la garde des sires d'Arlod, mais le 19 octobre 1272 le sire de Gex prenait sous sa garde Léaz et s'associait au prieuré de Payerne pour fonder une ville neuve franche. Pierre de Joinville en fit hommage à Amédée V de Savoie le 1^{er} janvier 1286, puis lui vendit la forteresse le 14 février 1290 (fig. 1)²³. Suivant un mouvement comparable, le domaine de La Cluse relevait au XII^e siècle de l'abbaye Saint-Claude du Jura. En juin 1225 le



sire de Gex obtint des religieux La Cluse à charge d'hommage et en échange du fief de Divonne. Les Joinville-Gex en firent à leur tour tout d'abord hommage à Béatrice de Faucigny, comtesse de Viennois et d'Albon, le 4 février 1278. Mais Pierre de Joinville l'inclut dans ses hommages au comte de Savoie le 14 août 1285 et le 1^{er} janvier 1286. Amédée V de Savoie acheta finalement la place-forte le 13 janvier 1293 (fig. 2)²⁴. Citons encore l'exemple du château de La Corbière. Possédé par le prieuré de Nantua, celui-ci était primitivement placé sous la garde des sires de la Corbière. Tout en écartant les sires de Faucigny en 1225, les comtes de Genève se substituèrent à ce lignage dans le premier quart du XIII^e siècle. Ils achetèrent enfin cette forteresse aux religieux en 1287 (fig. 4)²⁵.

Amédée V de Savoie semble en fait dans un premier temps avoir autant employé l'arme financière que l'épée pour acquérir les châteaux indispensables à son expansion sur la vallée rhodanienne genevoise, achetant par exemple Versoix en 1296 et Vesancy, au nord du Pays de Gex, vers 1300²⁶. Seuls L'Île à Genève, en 1287, le Bourg-de-Four et La Corbière, en 1291, furent pris par siège²⁷. La guerre fut par contre systématiquement utilisée pour reprendre possession des places perdues, Léaz et La Cluse vers 1305-1312, La Corbière en 1321, ou pour consolider le réseau castral savoyard : Ballon est pris en 1326²⁸.

La puissance financière de la principauté savoyarde lui permit par ailleurs d'acquérir par achat les terres et les droits nécessaires à la formation des châtelannies, en général sur l'étendue de la paroisse à laquelle appartenait le château centre du mandement. A Léaz, le comte de Savoie acheta au prieuré de Payerne la moitié de son patrimoine proto-industriel, des droits d'alpage sur le Jura et un certain nombre de terres dans la paroisse²⁹. Amédée V acquit également une tenure et seize personnes taillables de Rodolphe de Livron, et divers cens de Nycolet de Châtillon³⁰. A La Corbière, le comte de Savoie acheta vers 1298 pour plus de 240 livres genevoises de terres et de droits de Nycolet de Livron³¹.

La coalition delphino-genevoise devait par conséquent faire face non seulement à une offensive militaire de la Maison de Savoie, mais devait également lutter contre sa puissance économique, capable d'acquérir de puissantes forteresses et de vastes territoires en profitant notamment des besoins financiers de l'aristocratie. Maître du sol, le comte de Savoie devenait l'un des principaux moteurs de l'économie locale, disposant qui plus est dès la fin du XIII^e siècle des villes franches de Léaz et de La Corbière et influant sur les bourgeois de Genève³². Amédée V de Savoie était en mesure d'insuffler localement une nouvelle donne économique. L'implantation territoriale facilitait également

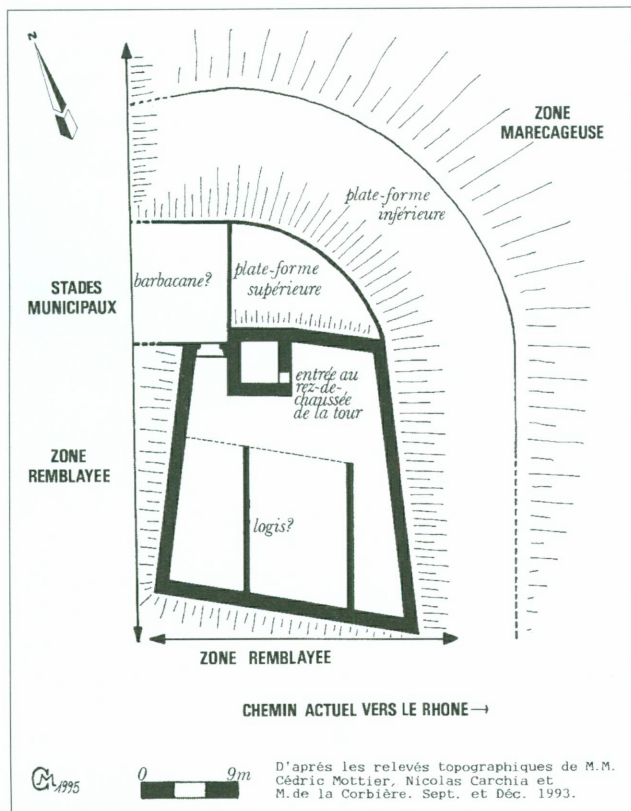
la pénétration de la chancellerie comtale au-delà des simples limites de la châtelannie. Grâce au principe de cette circonscription, les châtelains parvenaient à concentrer autour de leur château des droits et des biens tant fonciers que proto-industriels et banaux, jusque-là éparpillés entre plusieurs seigneurs.

La Maison de Savoie sut aussi exploiter pleinement son prestige en offrant la protection de ses châtelains à qui voulait bien la payer, que ce soit dans le cadre de la châtelannie ou au-dehors. Ce service était rémunéré le plus souvent en argent, parfois en cire³³. Le châtelain de Léaz-La Cluse parvint à étendre sa sphère d'influence jusqu'à près de dix kilomètres autour de Léaz, touchant aussi bien des laïcs, nobles et roturiers que des ecclésiastiques³⁴. Ce pouvoir d'intervention armée atteignait même la rive gauche du Rhône en comté de Genève, à quatre kilomètres au sud de Léaz, au détriment du château genevois de Chaumont³⁵. De même les sires de Gex devaient céder des pans entiers de leur prérogatives féodales, Léaz rayonnant jusqu'à neuf kilomètres au nord-est, au cœur de la Terre de Gex³⁶. Cette situation se retrouvait également autour de la châtelannie de La Corbière, le châtelain savoyard parvenant à dégager un rayon d'action d'environ dix kilomètres au-delà du mandement pourtant confirmé territorialement à la paroisse de Challex³⁷. Il sut acquérir les fidélités de lignages seigneuriaux vassaux des sires de Gex ou des évêques de Genève³⁸.

A La Corbière, il est très intéressant de noter que le comte Amédée II de Genève tenta de lutter contre l'expansion savoyarde en créant tout d'abord une ville neuve franche en 1288, fondation à laquelle il associa le sire de Gex³⁹. Il demeura ensuite présent dans la châtelannie, bien que dépossédé du château en 1291⁴⁰. Amédée II de Genève acheta en effet le 3 septembre 1297 l'ensemble des droits et terres du prieuré de Nantua à Challex⁴¹. Mais faute de moyens financiers il ne put contrebalancer l'effet d'attraction du châtelain savoyard sur les lignages nobles locaux. De même, reprenant en mains la place-forte de 1308 à 1321, puis à partir de 1337, les comtes de Genève ne furent pas en mesure de maintenir la sphère d'influence déployée par Amédée V dès la fin du XIII^e siècle⁴². Les autres châtelannies genevoises ne surent, semble-t-il, rayonner efficacement contre les comtes de Savoie et les sires de Gex⁴³.

L'offensive savoyarde lancée en 1287 bouleversa les structures anciennes et propagea le modèle du mandement puissant et centralisateur⁴⁴. Le XIV^e siècle vit le plein épanouissement de ce modèle administratif et fournit d'ailleurs les plus belles séries de comptes de châtelannie. Toutefois, les gestions savoyardes et genevoises paraissent assez différentes, en particulier en ce qui concerne le rôle joué par les fortifications.

COMPARAISONS ARCHITECTURALES DES CHÂTEAUX DU HAUT-RHÔNE GENEVOIS

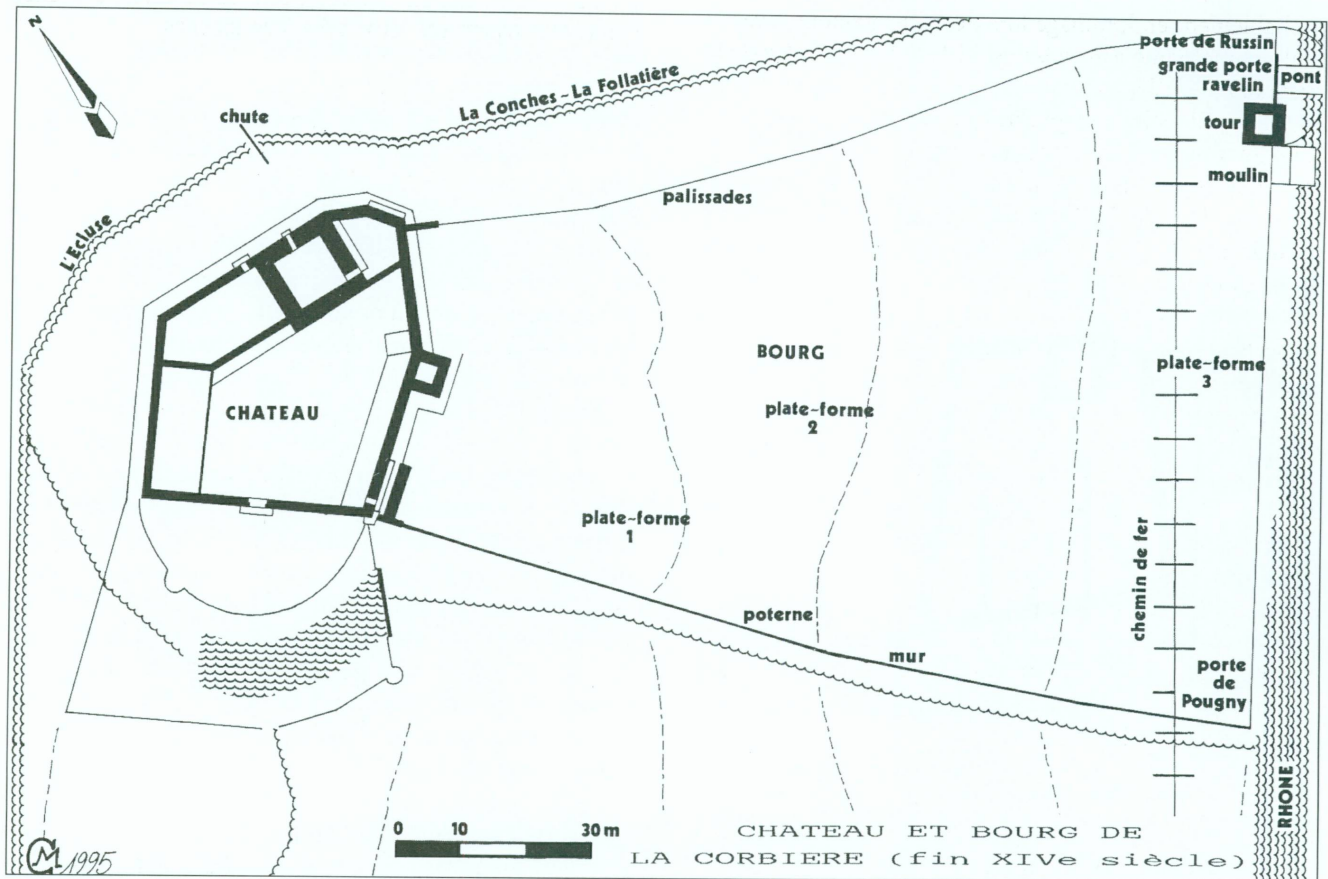


Profitant du relief accidenté des rives du fleuve, les forteresses jalonnant le haut-Rhône genevois étaient le plus souvent placées sur des crêtes et s'apparentaient donc à des châteaux dits de montagne. Les sites étaient des éperons barrés à l'aide de fossés, les enceintes épousant les contours naturels des éminences (fig. 1, 2, 4 et 5)⁴⁵. Rares sont les places-fortes qui ont su profiter de la défense naturelle que pouvait offrir l'eau. Ainsi seuls le château de l'Île à Genève, implanté au milieu du lit du fleuve, et celui de Pougny (commune de Pougny, canton de Collonges, département de l'Ain), édifié en zone marécageuse sur un important terrassement, ont fait de l'eau l'élément majeur de leur défense (fig. 3)⁴⁶. Les bourgs, qui n'étaient donc pas directement en contact avec le fleuve, occupaient des plates-formes dominantes, défenses placées en avant des châteaux tel un bouclier (fig. 1, 4 et 5)⁴⁷. Leur plan ordonnait les habitations de part et d'autre d'un axe principal souvent parallèle au cours du Rhône. Seuls les bourgs d'Arlod et de Léaz furent développés perpendiculairement au fleuve. Ils présentent d'autre part tous deux la particularité d'avoir abrité dans leur enceinte une église⁴⁸.

Les forteresses du haut-Rhône genevois étaient des ouvrages aux plans relativement simples, datant probablement de la fin du XII^e siècle ou du début du XIII^e siècle. Il s'agissait en général d'enceintes quadrangulaires, dominées par une grande tour carrée parfois épaulée par une tour plus modeste⁴⁹. L'influence du comte Pierre II de Savoie, révélée par Louis Blondel, semble ne pas s'être fait sentir selon la même intensité qu'en Pays de Vaud ou en Valais⁵⁰. Seuls les châteaux du Vuache et d'Epeisses, relevant tous deux des comtes de Genève, et celui de La Cluse, détenu par les sires de Gex jusqu'en 1293, possédaient des tours rondes ou semi-circulaires (fig. 5)⁵¹.

Les comptes de châtellenie permettent de comparer plus en détail les politiques architecturales menées au cours de la guerre delphino-savoyarde par les comtes de Savoie ou les comtes de Genève, et d'apprécier les innovations apportées par chacun. Par exemple, si la forteresse de Léaz était une base d'opération stratégique pour les comtes de Savoie, un imposant matériel de siège s'y trouvait entreposé; en revanche elle bénéficia d'un entretien modeste jusqu'à la fin de la guerre delphino-savoyarde en 1355⁵². Malgré le siège entrepris par Edouard de Savoie pour reprendre le place vers 1305, les châtelains savoyards successifs se contentèrent d'entretenir les toitures et entreprirent quelques aménagements défensifs de 1312 à 1314, pratiquant un fossé ou édifiant des guérites sur l'enceinte du bourg⁵³. On ne relève curieusement aucune restauration du château pourtant

3. Château de Pougny aux XIV^e-XV^e siècles, actuellement lieu-dit «Château-Vert», essai de restitution (commune de Pougny, canton de Collonges, département de l'Ain), d'après les relevés topographiques de Cédric Mottier, Nicolas Carchia et Matthieu de la Corbière (septembre et décembre 1993). Ce château était l'ultime position rhodanienne des sires de Gex lors de la signature du traité de Paris (1355). Le plan de cette fortification est proche de celui du Châtelard-du-Foug ou d'Arbusigny (commune de Pers-Jussy, canton de Reignier, département de la Haute-Savoie), cf. Louis Blondel, «Châteaux de l'ancien diocèse de Genève», MDG, t. VII série in-4, 1956, p. 169.



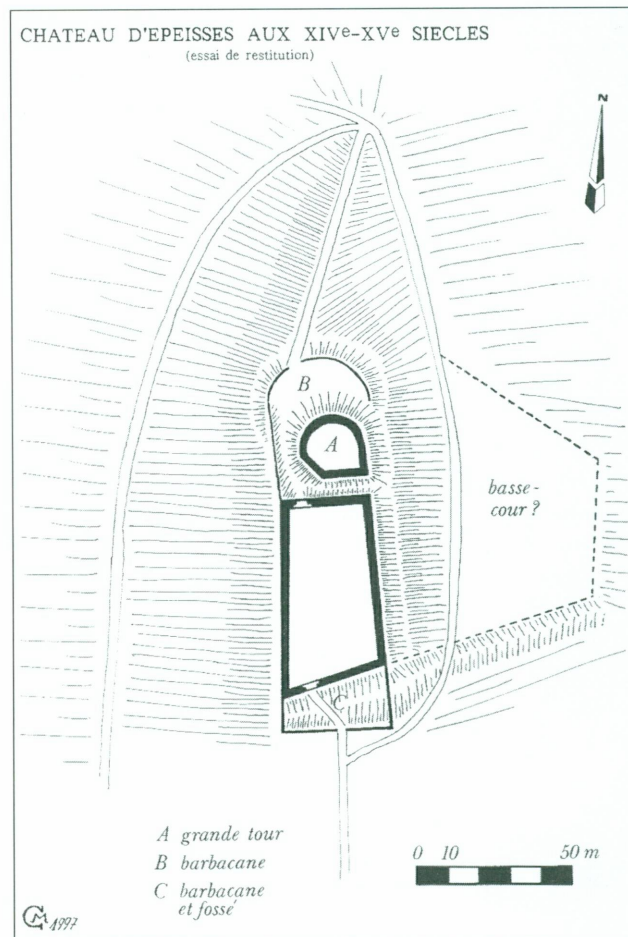
4.
Château et bourg de La Corbière à la fin du XIV^e siècle, essai de restitution (commune de Challex, canton de Collonges, département de l'Ain), d'après les relevés topographiques de Cédric Mottier et Matthieu de la Corbière (1987-1995), et d'après les renseignements fournis par les comptes de châtelainie. Le plan du château s'apparente à ceux de Peney (commune de Satigny, canton de Genève, Suisse) et de Pierre à Nangy (commune de Nangy, canton de Reignier, département de la Haute-Savoie, France), tandis que la configuration du bourg, créé en 1288, présente des similitudes avec celle du bourg de Lullin (commune de Lullin, canton de Thonon, département de la Haute-Savoie), cf. Louis Blondel, « Châteaux de l'ancien diocèse de Genève », *MDG*, t. VII série in-4, 1956, pp. 41, 173 et 341.

probablement endommagé lors des affrontements avec la coalition delphino-génoise en 1305⁵⁴. Les comptes de la châtelainie révèlent même un bilan inquiétant en 1320-1322. Les planchers et guérites de la grande tour étaient ainsi tous pourris, et les quelques rares travaux menés à cette époque portèrent sur le bourg et son entrée⁵⁵. Celui-ci fut encore pourvu de défenses en bois en 1352-1353, tandis que seuls les logis furent constamment entretenus jusqu'en 1355⁵⁶.

Le château savoyard de La Cluse ne bénéficia de guère plus d'attention au cours de cette même période. Les travaux les plus importants eurent lieu de 1312 à 1317, à la suite du siège entrepris par Edouard de Savoie pour reprendre la place entre les mains du Dauphin de Viennois depuis 1305⁵⁷. Le logis accolé à la grande tour s'était effondré sous un bombardement de pierres lancées depuis une bâtisse aménagée par les troupes savoyardes au-dessus de La Cluse⁵⁸. Après 1317 l'entretien ne porta plus que sur le pont-levis placé devant la forteresse. La place-forte abritait seulement à cette époque deux guetteurs chargés de percevoir le péage⁵⁹. On relève encore l'édification d'un mur en 1339-1340 et des réfections apportées à la courtine dans laquelle s'ouvrait la grande porte en 1352-1353, mais en moyenne les investissements réalisés en faveur du château de La Cluse furent extrêmement faibles, concernant le plus souvent la réparation des toitures⁶⁰.

Examinons encore le cas du château de La Corbière possédé par la Maison de Savoie de 1291 à 1308 puis de 1321 à 1337, et par la Maison de Genève de 1308 à 1321 et de 1337 jusqu'à la fin de la guerre delphino-savoyarde⁶¹. Dans un premier temps, hormis l'entretien habituel des logis, les travaux entrepris par Amédée V de Savoie ne concernèrent véritablement que les dispositifs défensifs en bois, palissades et guérites, ainsi que les fossés et levées de terre, mais très peu les structures en pierre⁶². Après 1321, bien que le siège de La Corbière ait notamment provoqué la destruction du mur ouest de l'enceinte du bourg et celle de la petite tour sud-est du château, les chantiers de construction œuvrèrent de 1322 à 1326 dans le seul but de restaurer les logis⁶³. Le pont permanent en bois sur le Rhône gardé par la place-forte fut même démembré en 1322⁶⁴.

En revanche les comtes de Genève développèrent constamment les fortifications. Entre 1308 et 1321, les courtines furent consolidées ce qui nécessita l'ouverture d'une carrière⁶⁵. Mais les plus grands chantiers furent entrepris sous le règne du comte Amédée III de Genève (1320-1367). Pendant cinq années, de 1338 à 1343, le comte engagea un vaste chantier de réfection du château, réédifiant la petite tour détruite depuis 1321 et restaurant toutes les courtines, employant pour ce faire 54 400 pierres de taille en molasse⁶⁶.



5. Château d'Epeisses aux XIV^e-XV^e siècles, essai de restitution (commune d'Avully, canton de Genève, Suisse), d'après le dessin reconstitutif de Louis Blondel «Château de St Victor. Epeisses», dans «Châteaux de l'ancien diocèse de Genève», MDG t.VII série in-4, 1956, p. 45, et d'après les relevés topographiques de Matthieu de la Corbière (1997). A l'est du château s'étend une vaste plateforme surplombant le Rhône, sorte de basse-cour qui a pu constituer le lieu d'implantation primitif du bourg d'Epeisses, établi en 1220, avant que celui-ci ne se fixe à environ 250 mètres au sud du château. Dans son ensemble le plan de cette forteresse est assez semblable à celui du château de Mont-le-Vieux ou Malagny (commune d'Essertines, canton de Vaud, Suisse), cf. L. Blondel, *op. cit.*, p. 448.

Quatre mille pierres furent encore nécessaires pour le seul ouvrage de la grande tour en 1344-1345⁶⁷. Le pont du Rhône fut pour sa part reconstruit dès mars 1343⁶⁸. Amédée III procéda encore à l'entretien de la grande tour de 1348 à 1351, et haussa les courtines l'entourant à l'aide de deux mille quatre cents pierres de taille⁶⁹. De 1351 à 1353, le mur faisant face au Rhône fut pourvu de contreforts tandis que l'ensemble de l'enceinte était talutée. Enfin, une tour en pierre fut édifée pour garder le pont du Rhône de 1353 à 1355⁷⁰.

Le bilan provisoire que l'on tire de cette lecture comparative des comptes de châtelainie semble donc indiquer que la Maison de Savoie n'entendait pas développer systématiquement ses fortifications en terre de conquête, se contentant d'un entretien sommaire des structures existantes, pouvant en tout cas assurer l'hébergement de troupes en campagne. Tout au plus peut-on relever la construction de bâtisses, fortifications de terre et de bois destinées à des opérations de siège, comme à Saint-Gervais pour s'emparer de l'île en 1287 ou bien au-dessus de La Cluse en 1312⁷¹. Mais ces ouvrages furent-ils réellement à l'origine de constructions durables ?

Pour cette zone géographique, l'initiative paraît en fait plutôt émaner de la Maison de Genève, et en particulier du comte Amédée III soucieux de jalonner la frontière rhodanienne de sa principauté de places-fortes redoutables au prix de très lourds engagements financiers. Entre 1337 et 1355, le châtelain de La Corbière investit en moyenne 18 % de ses recettes dans l'entretien du château et 23,6 % pour le pont du Rhône, tandis que son homologue savoyard de Léaz-La Cluse utilisa au cours de la même période 14 % de ses recettes pour les travaux entrepris dans les deux forteresses qu'il gouvernait et environ 0,8 % pour les réparations apportées au bac de Condière et au pont de La Cluse⁷². Le comte de Genève n'eut de cesse d'améliorer les forteresses en sa possession, ajoutant même au réseau castral l'importante bâtisse de Meillé en 1318⁷³. Bien que ruineux, les chantiers d'entretien et de construction ne représentaient-ils pas toutefois une manne donnée par le prince à une population subissant la guerre et saisie par la Grande Peste ?

GESTION DES CHANTIERS D'ENTRETIEN ET DE CONSTRUCTION (1337-1355)

Si deux politiques bien distinctes apparaissent en matière de « gestion » architecturale des châteaux, en tout cas en ce qui concerne Léaz, La Cluse et La Corbière, deux orientations se dégagent de même en matière d'approvisionnement en matériaux, des transports, des maîtres d'œuvre et des ouvriers.

L'examen des budgets des travaux d'entretien et de construction conservés dans les comptes de la châtelainie genevoise de La Corbière permet d'identifier entre 1337 et 1355 cinq matériaux (bois, pierre, fer, cordes et charbon) pour lesquels on enregistre des provenances extrêmement diversifiées⁷⁴. Le châtelain s'approvisionnait dans six bourgs (en ville de Genève et à Gex, Saint-Jean-de-Gonville, Epeisses, Rumilly et Annecy), dans treize villages de part et d'autre du Rhône (huit en Pays de Gex: Crêt, Challex, Dommartin, Logras, Greny, Russin, Dardagny et Allemogne; et cinq en Genevois: Coligny, Pinchat, Troinex, Confignon et Pommier) et dans huit forêts comtales ou privées (Vuache, Allondon, Greny, Logras, La Forêt de Challex, Confignon, « Outre-Epeisses » et Bonlieu)⁷⁵. Vingt-sept transactions spécifiant le nom du fournisseur ont pu être notées au cours de cette même période. Elles concernent huit nobles pour quinze ventes, quatre ecclésiastiques et trois bourgeois, respectivement pour quatre et trois marchés. L'autorité comtale assura elle-même cinq approvisionnements⁷⁶.

En revanche, on ne relève à la même époque dans les comptes de la châtelainie savoyarde de Léaz-La Cluse, pour trois matériaux (bois, pierre et fer), que des lieux de production très proches du mandement. Le châtelain se fournissait dans deux bourgs (Gex et Léaz), dans trois villages (Longeray, Confort et Montange) et dans une forêt comtale (Ballon)⁷⁷. De même les douze transactions identifiées n'impliquent que des artisans habitant la châtelainie de Léaz-La Cluse et celle de Ballon⁷⁸.

La politique d'achat de la Maison de Genève développait donc une importante sphère d'influence économique autour de la place-forte. Les transports étaient par ailleurs souvent assurés depuis les lieux de provenance des matériaux. Par contre l'acheminement des approvisionnements destinés aux chantiers des forteresses savoyardes était effectué par la population de la châtelainie de Léaz-La Cluse, voire même simplement à la charge des entrepreneurs⁷⁹. Enfin, suivant cette même distinction, Amédée III de Genève pouvait faire appel à des entrepreneurs et des ouvriers extérieurs à la châtelainie de La Corbière, tandis que le comte de Savoie faisait intervenir des maîtres d'œuvre locaux pouvant recevoir les instructions d'un architecte comtal⁸⁰.

En fait, dans le contexte de la guerre delphino-savoyarde, la Maison de Savoie semble avoir envisagé la châtelainie de Léaz-La Cluse comme un point d'ancrage aux offensives. Ainsi le mandement devait-il être gouverné par un châtelain puissant et autonome. La rémunération de celui-ci représentait en moyenne, entre 1337 et 1355, 36 % des recettes⁸¹. Le châtelain se distingue dans les comptabilités avant tout comme initiateur du développement économique de la

châtellenie, et par conséquent de la « bourgeoisie » locale. Le château ne paraît avoir été qu'une composante de ce raisonnement au profit de la circonscription toute entière.

Pour la Maison de Genève, la châtellenie de La Corbière s'avérait être au contraire un rouage de la principauté. Le château, en tant que personnification du pouvoir comtal, participait donc pleinement à l'économie locale par des chantiers d'entretien et de construction permanents. Le châtelain genevois disposait par conséquent d'une moindre marge de manœuvre, soumis à de nombreuses inspections et ayant un pouvoir décisionnel réduit. Aussi sa charge n'accaparait en moyenne que 28 % des recettes de 1337 à 1355⁸².

Naturellement, on ne saurait pour l'instant généraliser les conclusions tirées de l'examen comparatif détaillé des châteaux de Léaz, La Cluse et La Corbière. L'examen des comptes des châtelains de l'Île montre par exemple un effort considérable de fortification voulu par la Maison de Savoie⁸³. Par ailleurs le danger de cette analyse vient également du fait que notre attention, concernant les gestions financières, ne s'est véritablement portée que sur la période 1337-1355, marquée qui plus est par le tutorat du comte Amédée VI de Savoie. Enfin cette vision se trouve nécessairement altérée par la fluctuation de l'importance stratégique de l'une ou l'autre des fortifications. Systématiser cette étude comparative à l'ensemble des places-fortes du haut-Rhône genevois paraît donc essentiel. De même notre programme de recherche à venir portera-t-il sur le cours de l'Arve où les châteaux savoyards de Monthoux, Bonne, Châtelet-du-Crédo, Faucigny et de Bonneville étaient confrontés dès la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e aux forteresses genevoises de Gaillard, Mornex, La Roche Cornillon et Rumilly-sous-Cornillon.

Notes:

- 1 Cf. également L. BLONDEL, « Châteaux de l'ancien diocèse de Genève », *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'Archéologie de Genève* (MDG), t. VII série in-4, 1956, « Carte féodale du Diocèse de Genève vers 1340 » en annexe
- 2 *Ibid.* Le bourg d'Arlod est mentionné comme tel dans les comptes de châtellenie d'Arlod, Archives Départementales de la Haute-Savoie (désormais ADHS), Archives de Cour, inventaire 57 f^{os} 47 et 59, SA 17137, feuille 2 (1352-1353). La dénomination « château du Bourg-de-Four » n'est pas correcte, il faudrait en fait mentionner le « château de Genève », mais la première expression est plus commode pour distinguer cette maison forte du château de l'Île.
- 3 L. BLONDEL, « Ponts, passages et navigations sur le Rhône entre Genève et le Jura », *Fêtes du VIII^e congrès du Rhône (Union générale des Rhodaniens)*, 1935, pp. 66-71; B. DEMOTZ, *Le comté de Savoie. Etude d'une principauté réussie*, Lyon, 1985, p. 501; W. ZURBUCHEN, « Les derniers bacs sur le Rhône genevois », *Revue du Vieux Genève*, 1972, pp. 7-12. Pour les ponts d'Arlod, de Grésin et de Lucey, cf. ADHS, Archives de Cour, ARLOD, inv. 57 f^{os} 47 et 59, SA 17107 et sq. (« pedagogium » 1325-1326). Pour le bac de Condière, cf. Archives Départementales de la Côte-d'Or (désormais ADCO), LÉAZ-LA CLUSE, B 6937, « opera castri » (1311-1318). Ce bac est établi ou restauré en 1317-1318. Pour le bac de Cognoy, cf. Ph. DURET, « Cognoy (Vulbens). Son port, son bac, ses Templiers, son « hôpital » ... », *Echos Salèviens* 3, 1993, pp. 7-35. Enfin, pour le pont de La Corbière, cité en 1291, cf. MDG, t. I, 1840, partie 2, p. 124
- 4 Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un doctorat en Histoire entrepris sous la direction de Monsieur le Professeur Pierre Guichard à l'Université Lumière-Lyon 2. Elle contribue également aux recherches menées sur l'Histoire et l'Archéologie du royaume d'Arles et de Vienne dans le cadre des travaux de l'Unité Mixte de Recherche 5648 et du Centre Inter-universitaire d'Histoire et d'Archéologie Médiévales au sein de l'Université Lumière-Lyon 2. Cf. P. GUICHARD, « Archéologie et Histoire dans le monde méditerranéen et les pays rhodaniens au Moyen Age / CIHAM UMR 5648 du CNRS », *Cahiers d'Histoire*, t. XLI, 3, 1996, pp. 381-390
- 5 Notre période d'étude se définit par rapport au mariage de Pierre de Savoie avec Agnès de Faucigny en 1234, qui marqua le début des aspirations savoyardes sur le haut-Rhône genevois, et la signature du traité de Paris en 1355, qui clôtura la guerre delphino-savoyarde. M. de la CORBIÈRE, *La fortification du Rhône genevois lors de la guerre delphino-savoyarde: les châteaux de Léaz, La Cluse et La Corbière (1234-1355)*, mémoire de DEA sous la direction de P. Guichard, Université Lumière-Lyon 2, 1995
- 6 P. DUPARC, « Le Comté de Genève IX^e-XV^e siècle », MDG, t. XXXIX, 1955 (1978), pp. 168-173
- 7 *Ibid.*, pp. 202-207
- 8 *Ibid.*, pp. 195-196
- 9 E. DULLIN, *Les châtelains dans les domaines de la Maison de Savoie en deçà des Alpes*, Grenoble et Chambéry, 1911; Ch. GUILLERÉ, J.-L. GAULIN, « Des rouleaux et des hommes: premières recherches sur les comptes de châtellenies savoyards », *Etudes savoisiennes*, t. 1, 1992, pp. 51-108
- 10 Ch. GUILLERÉ, J.-L. GAULIN, *op. cit.*, pp. 60-62
- 11 ADCO, LÉAZ, B 6936, comptes dès 1291; Archivio di Stato di Torino (désormais AST), Corte, Paesi, Genève, cat. 13, mazzo 1, titolo 1, comptes du château de Genève dès 1267, et titolo 2, comptes de l'Île dès 1288

- 12 ADHS, Archives de Cour, ARLOD, inv. 57 f^{os} 47 et 59, SA 17107 (1325-1326); ADCO, LÉAZ-LA CLUSE, B 6936 (1291-1305) et B 6937 (1311-1318), ces deux châteltenies furent unies en 1314; ADHS, Archives de Cour, VUACHE, inv. 58 f^o 387, SA 18185 (1326-1329); Archives Départementales de la Savoie (désormais ADS), Archives de Cour, LA CORBIÈRE, inv. 63 f^o 46, SA 15140 (1301-1305); AST, Corte, Paesi, Genève, cat. 5, mazzo 1, titolo 1 comptes de Peney (1349-1351), et cat. 13, mazzo 4, comptes de l'île (1293-1301). Des comptes des châteltenies d'Arlod et du Vuache existent également dès 1309, cf. ADHS, Archives de Cour, inv. 58 f^o 389, SA 16968, f^{os} 9, 11 v^o-13 v^o, f^{os} 37-38 v^o et f^{os} 56-56 v^o.
- 13 ADCO, BILLIAT, B 7051 (1317-1318); ADS, Archives de Cour, BALLON, inv. 50 f^o 98, SA 8163 (1330-1334); ADHS, Archives de Cour, inv. 58 f^o 389, SA 16968, TERNIER f^o 10 (1308-1309); ADCO, VERSOIX, B 10300 (1295-1305)
- 14 Ainsi pour la seule période de notre étude (1234-1355), les comptes d'une même châteltenie peuvent être dispersés entre ces fonds. Ceux de La Corbière se trouvent aux ADS, Archives de Cour, LA CORBIÈRE, inv. 63 f^o 46, SA 15140 à SA 15143 (1301-1337), et aux ADHS, Archives de Cour, LA CORBIÈRE, inv. 63 f^o 46, SA 17563 à SA 17573 (1337-1361). Ceux de Léaz, La Cluse et Ballon (ces châteltenies ont fusionné en 1360) sont répartis entre ADCO, LÉAZ-LA CLUSE-BALLON, B 6936-B 6959 (1291-1359), et ADS, Archives de Cour, LÉAZ-LA CLUSE-BALLON, inv. 50 f^o 98, SA 8160 à SA 8181 (1309-1355).
- 15 Tel est le cas du clerc Romanet Barbier de Chambéry contrôlant aussi bien les budgets savoyards de Léaz-La Cluse que ceux genevois de La Corbière, Ternier et Arlod, entre 1324 et 1347.
- 16 Le château d'Arlod fut pris par Pierre de Savoie en 1237, puis rétrocédé à la Maison de Genève probablement en 1268. Ballon était à la famille de Thoire-Villars, puis assiégé par la Maison de Savoie en 1326. Léaz et La Cluse, savoyards à la fin du XIII^e siècle, furent assiégés en 1305 par le Dauphin, puis repris par Edouard de Savoie vers 1310-1312. La Corbière, genevois à la fin du XIII^e siècle, fut enlevé en 1291 par Amédée V de Savoie, rétrocédé en 1308, repris en 1321 et rendu à Amédée III de Genève en 1337. Peney appartenait aux évêques de Genève, mais fut assiégé par le comte de Genève en 1349 pour ne revenir définitivement aux évêques qu'en 1355. L'île à Genève, château épiscopal, fut enlevé par Amédée V de Savoie en 1287. Bourg-de-Four relevait des comtes de Savoie au début du XIII^e siècle, mais fut saisi par Pierre de Savoie vers 1250; il fut assiégé en 1291, 1305, 1307 et 1320.
- 17 P. DUPARC, *op. cit.*, p. 170
- 18 P. LULLIN, C. LE FORT, *Régeste genevois*, Genève, 1866, article 424 p. 116
- 19 *Ibid.*, art. 427 pp. 116-117 et art. 615 p. 164
- 20 Archives Départementales de l'Ain (désormais ADA), H 87, Nantua, inventaire des titres (1604), article «Chalex», f^{os} 7-8. Pour Epeisses, cf. MDG, t. IV, 1845, 2^e partie, pp. 27-31
- 21 L. BLONDEL, *op. cit.*, pp. 29 et 38
- 22 G. CASTELNUOVO, «Seigneurs et lignages dans le Pays de Vaud», *Cahiers lausannois d'Histoire médiévale*, t. 11, Lausanne, 1994, p. 25 et sq
- 23 Cf. *supra*, note 18. AST, Materie ecclesiastiche, Bénéfices delà des Monts, mazzo 3, prieuré de Payerne, paquet 8, titolo 7; P. LULLIN, C. LE FORT, *op. cit.*, art. 1219 pp. 294-295 et art. 1230 p. 297
- 24 Cf. note 19. P. LULLIN, C. LE FORT, *op. cit.*, art. 1155 p. 281. A. MALGOUVERNE, A. MÉLO, *Histoire du Pays de Gex*, t. 1, Intersection, 1986, p. 81
- 25 MDG, t. VII, 1849, document VI p. 296. ADA, H 87, Nantua, inventaire des titres (1604), art. «Chalex», f^o 7 v^o. M. de la CORBIÈRE, *op. cit.*, pp. 36-45
- 26 P. LULLIN, C. LE FORT, *op. cit.*, art. 1405 pp. 353-354. A. MALGOUVERNE, «Le château de Vesancy», *Visages de l'Ain*, 190, novembre-décembre 1983, pp. 29-36
- 27 P. DUPARC, *op. cit.*, pp. 205 et 217-218
- 28 Pour Léaz cf. P. LULLIN, C. LE FORT, *op. cit.*, art. 1558 p. 389. Pour le siège de La Cluse, cf. comptes de châteltenie de Léaz-La Cluse, ADCO, B 6937 «opera castri» (1312-1316). Pour le siège de La Corbière cf. L. MÉNABRÉA, «De l'organisation militaire au Moyen Age», *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, t. I, 2^e série, 1851, pp. 180-192 et pp. 209-214; et M. de la CORBIÈRE, *A la conquête d'une châteltenie genevoise au Pays de Gex: le comte Amédée V de Savoie et La Corbière (1285-1323)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Ch. Guilleré, Université de Savoie, 1992, pp. 70-103. Enfin, pour le siège de Ballon cf. R. DEVOS, R. GABION, J.-Y. MARIOTTE, J. NICOLAS, Ch. ABRY, *La pratique des documents anciens*, Annecy, 1978, pp. 226-231
- 29 M. de la CORBIÈRE, *op. cit.* (1995), pp. 29-30. La proto-industrie était représentée par des moulins (?), un four, une scierie et un foulon. Le partage concernait également la moitié du toisé du bourg (impôt pesant sur la longueur de façade des maisons).
- 30 *Ibid.*, pp. 33-34
- 31 *Ibid.*, pp. 47-48. Ajoutons encore que le comte Edouard de Savoie dota de franchises les bourgs de Billiat (1324), de Léaz (1324) et de Ballon (1326), cf. R. MARIOTTE-LOBER, «Les chartes de franchises des comtes de Savoie, fin XII^e-1343», *Mémoires et Documents publiés par l'Académie florimontane*, t. IV, 1973, pp. 114-117 et pp. 137-138.
- 32 Les châteaux de Léaz et de La Corbière furent accaparés par Amédée V de Savoie en 1290 et 1291. En ce qui concerne les rapports entre la Maison de Savoie et Genève, cf. E. MALLET, «Du pouvoir que la maison de Savoie a exercé dans Genève», MDG, t. VII, 1849, pp. 177-346
- 33 Ce service est inscrit dans les comptes de châteltenie sous les rubriques «cera» et «garde et recognitions», cf. Ch. GUILLERÉ, J.-L. GAULIN, *op. cit.*, p. 64
- 34 M. de la CORBIÈRE, *op. cit.*, pp. 31-33 et pp. 35-36. Le châtelain offrait sa protection aux sires d'Avanchy, au curé d'Arcine et à des habitants de La Maladière, Vanchy, Lucey et de Bange.
- 35 En 1332-1333, Jean et Jacquemet Tissot de Clarafond se placèrent sous la garde du châtelain de Léaz-La Cluse, ADCO, LÉAZ-LA CLUSE, B 6939, «introgia»
- 36 M. de la CORBIÈRE, *op. cit.*, pp. 32 et 35. Le châtelain de Léaz-La Cluse recevait les paiements d'habitants «gessiens» de Livron, Collonges, Farges et Logras.
- 37 *Ibid.*, pp. 51-52. Le châtelain de La Corbière était rémunéré pour sa protection par le curé de Pougny et des habitants gessiens de Fenières, Saint-Jean-de-Gonville, Farges et Collonges.
- 38 *Ibid.* Les sires de Livron, de Russin et de Malval payaient régulièrement les gardes et reconnaissances au châtelain savoyard de La Corbière.
- 39 Fondation par actes des 4 avril 1288, 8 mai 1288 et 11 juin 1289, cf. AST, Corte, Paesi, Baronnie de Vaud, inventaire 12, mazzo 12, titolo 2 (classé par erreur sous le nom de «Corberes» en Pays de Vaud)
- 40 Cf. *supra* note 16
- 41 ADA, H 87, Nantua, inventaire des titres (1604), art. «Chalex», f^o 8. S. GUICHENON, *Histoire de Bresse et de Bugey*, 1650, seconde partie, article «Nantua», 30 p. 80

- 42 Guillaume III de Genève put reprendre La Corbière des mains du comte Amédée V de Savoie grâce au traité de paix de Saint-Georges-d'Espéranche le 23 octobre 1308, cf. MDG, t. XIV, 1862, doc. 309 pp. 341-344. Aymon de Savoie céda définitivement La Corbière à Amédée III de Genève le 12 septembre 1337, en échange de l'abandon des droits de Humbert VI de Thoire-Villars sur la forteresse de Ballon. Deux versions de cet échange en fin de deux rouleaux: ADS, Archives de Cour, LA CORBIÈRE, inv. 63 f° 46, SA 15143 (1336-1337), et ADCO, BALLON, B 6946 (1345)
- 43 Les comptes des châtelaineries genevoises d'Arloz et du Vuache conservent essentiellement pour le paiement des gardes et reconnaissances les noms d'habitants de la rive gauche du Rhône.
- 44 Si Léaz fut acquis en 1290, dès les premières années des comptes de cette châtelainerie Amédée V de Savoie a procédé à l'acquisition de droits et terres sur le territoire de la paroisse. En revanche le château de La Corbière fut enlevé en 1291, mais il semble que ce ne fut qu'en 1298 que la famille de Livron put permettre au châtelain de constituer un véritable mandement (cf. *supra* notes 29 et 31), bien que dès le 3 août 1289 Guichard et Béatrice de Livron firent hommage lige au comte de Savoie, cf. AST, Corte, Paesi, Baronnies de Vaud, inventaire 12, mazzo 9, titolo 10.
- 45 Cf. également le cas très explicite de la forteresse d'Arloz, L. BLONDEL, *op. cit.*, p. 230, planche intitulée «Château d'Arloz»
- 46 Concernant le château de l'Île, cf. Ph. BROILLET, M. de la CORBIÈRE, «Le château de l'Île (XIII^e-XV^e siècle)», dans Ph. BROILLET (dir.) *Les Monuments d'art et d'histoire du Canton de Genève*, t. I, *La Genève sur l'eau*, Bâle, 1997, 2^e partie, chapitre 5, pp. 221-225; Ph. BROILLET, M. de la CORBIÈRE et A. MÉLO, «Quelques aspects du réalisme de la *Pêche Miraculeuse* de Konrad Witz», *Genava*, n.s. t. XLIV, 1996, pp. 71-75
- 47 L. BLONDEL, *op. cit.*, pp. 26-27
- 48 Cf. comptes de la châtelainerie d'Arloz, ADHS, Archives de Cour, ARLOD, inv. 57 f°s 47 et 59, SA 17115 «opera castri» (1338-1340). Vingt-quatre marches d'escalier taillées dans le roc reliaient le pont d'Arloz à une voie neuve joignant l'église au château. Une église est mentionnée dans le bourg de Léaz dès 1304-1305, ADCO, LÉAZ-LA CLUSE, B 6936 «opera castri»; elle était située en 1312-1314 auprès du donjon, *ibid.*, B 6937 «opera castri». Elle était par ailleurs probablement liée au prieuré qui jouxtait une forge édifée en 1312-1314, *ibid.*. La place du prieuré est évoquée en 1320-1322, *ibid.*, B 6938 «opera castri».
- 49 C'est le cas des châteaux de Léaz, Pougny, La Corbière, Peney, l'Île et du Bourg-de-Four.
- 50 L. BLONDEL, «L'architecture militaire au temps de Pierre II de Savoie», *Genava*, t. XIII, 1935, pp. 271-321. La typologie et le principe de datation ont été revus par D. de RAEMY, «La tour ronde du château d'Orbe: une typologie des «donjons circulaires» revisitée», *Des pierres et des hommes, Hommage à Marcel Grandjean, Bibliothèque historique vaudoise* 190, Lausanne, 1995, pp. 175-190
- 51 En ce qui concerne le château du Vuache, cf. F. RAYNAUD, «Le château et la seigneurie du Vuache. Haute-Savoie», *Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes*, 6, Service Régional de l'Archéologie, Lyon, 1992
- 52 Cf. en particulier le matériel mentionné dans les comptes de la châtelainerie datés de 1320-1322 et 1322-1323. On trouvait par exemple douze balistes entreposées à cette époque à Léaz! ADCO, LÉAZ-LA CLUSE, B 6938
- 53 *Ibid.*, B 6937 «opera castri»
- 54 Cf. P. LULLIN, C. LE FORT, *op. cit.*, art. 1558 p. 389
- 55 ADCO, LÉAZ-LA CLUSE, B 6938 «opera castri»
- 56 M. de la CORBIÈRE, *op. cit.* (1995), p. 82
- 57 ADCO, LÉAZ-LA CLUSE, B 6937 «opera castri»
- 58 M. de la CORBIÈRE, *op. cit.*, pp. 73-74. Cette bâtie fut démantelée par le châtelain savoyard de Léaz-La Cluse dès la prise du château: «... pro destruenda bastita facta in monte per dominum Galesium militem quando [?] dominus Eduardus erat in obsessum ante Clusam...» et «... pro diruendis plateis dicte bastite de monte supra Clusam...», ADCO, LÉAZ-LA CLUSE, B 6937 «opera castri» (1313-1314).
- 59 *Ibid.*, B 6937, B 6938 et sq, dans la rubrique «salarium»
- 60 M. de la CORBIÈRE, *op. cit.*, pp. 79-82
- 61 Cf. *supra* note 42
- 62 On ne relève que l'édification d'un mur sec (soit «charmur») au nord-ouest et au sud du château en 1302-1303, ADS, Archives de Cour, LA CORBIÈRE, inv. 63 f° 46, SA 15140 «opera castri». Les autres œuvres concernent la création d'une motte au bord du Rhône (1301-1302), l'entretien des fossés (1303-1304, 1306-1307, 1307-1308), l'installation de palissades (1302-1303, 1304-1305, 1307-1308) et l'aménagement d'un grand «chaffal» (1307-1308): *ibid.*, SA 15140 et SA 15141 «opera castri».
- 63 *Ibid.*, SA 15142. La mise en défense du château se fit essentiellement par la restauration des dispositifs de palissades et des guérites, cf. M. de la CORBIÈRE, *op. cit.*, pp. 90-94
- 64 ADS, Archives de Cour, LA CORBIÈRE, inv. 63 f° 46, SA 15142 (1322): «Libravit in destructionem pontis et chevaltorum pontis Corberie supra Rodanum quem pontem fuit dicitur destructum de mandato domini per tria parva littera».
- 65 ADHS, Archives de Cour, inv. 58 f° 389, SA 16968, travaux concernant La Corbière de 1308 à 1313: f°s 10 v°, 12 v°, 23 v°, 28 v°, 29, 58, 58 v°, 124 v°, 133 et 133 v°. Pour la perrière cf. f° 133 v° «expense in pecunia»
- 66 Compte particulier de Hugonod «de Joria» commis aux dépenses pour les œuvres et réparations du château de La Corbière 15 mai 1338-2 juin 1343, ADS, Archives de Cour, inv. 32 f° 7, 29, SA 5705. Le chiffre de 54 400 pierres de taille utilisées dans ce chantier est obtenu par l'addition des diverses commandes passées aux pierriers en 1338, 1339 et 1340 (lignes 51 à 68).
- 67 ADHS, Archives de Cour, LA CORBIÈRE, inv. 63 f° 46, SA 17565 (1344-1345). Ces pierres provenaient de la carrière ouverte aux pieds du château et encore visible de nos jours. La petite tour avait été comblée de terre lors du siège de 1321 pour former une motte qui fut apparemment maintenue jusqu'en 1338-1343, cf. lignes 41 à 51 du compte de Hugonod «de Joria» (cf. note 66) et L. MÉNABRÉA, *op. cit.*, p. 212.
- 68 ADHS, Archives de Cour, LA CORBIÈRE, inv. 63 f° 46, SA 17563 (1337-1343) «opera pontis»
- 69 *Ibid.*, SA 17569 (1348-1349) et SA 17570 (1349-1351) «opera pontis»
- 70 *Ibid.*, SA 17571 (1351-1353) «opera castri» et SA 17572 (1353-1355) «opera turris pontis»
- 71 Cf. *supra* note 58. Pour la bâtie de Saint-Gervais, cf. L. BLONDEL, «La tour et le château de l'Île», *Genava*, t. XV, 1937, pp. 98-99
- 72 M. de la CORBIÈRE, *op. cit.*, pp. 211-213. Les dépenses pour le bac de Condière étaient toutefois assurées pour moitié par le prieur de Léaz, cf. ADCO, LÉAZ-LA CLUSE, B 6952 (1348-1349).
- 73 L. BLONDEL, *op. cit.* (1956), pp. 184-185
- 74 M. de la CORBIÈRE, *op. cit.*, pp. 167-168. ADHS, Archives de Cour, LA CORBIÈRE, inv. 63 f° 46, SA 17563-SA 17573 (1337-1361)
- 75 M. de la CORBIÈRE, *op. cit.*, pp. 170-173 et 275
- 76 *Ibid.*, pp. 173-175

- 77 *Ibid.*, pp. 164-66 et 274
78 *Ibid.*, pp. 166-167
79 *Ibid.*, pp. 176-192
80 *Ibid.*, pp. 192-204. Le charpentier comtal savoyard Jacquemet Duard fut envoyé de Chambéry par les maîtres de la Chambre des Comptes pendant six jours à Léaz-La Cluse en 1344-1345. En 1346-1347 le charpentier local Humbert Chevalier de Léaz put construire un moulin sur la Condière: «... de consilio Jaquemeti Duardi carpentatori domini...», ADCO, LÉAZ-LA CLUSE, B 6948 «opera castri Aye» et B 6949 «opera molendini».
81 M. de la CORBIÈRE, *op. cit.*, pp. 215-219, 221-222, 278 et 282
82 *Ibid.*
83 *Cf. supra* note 46

Remerciements:

Je tiens à remercier particulièrement MM. les Professeurs Yves Lemoigne, Christian Guilleré, Pierre Guichard et Jean-Michel Poisson pour leur aide et leurs nombreux conseils. Je remercie également M. Philippe Broillet, auteur-responsable de l'Inventaire genevois des Monuments d'Art et d'Histoire de la Suisse, qui a aimablement relu ces pages.